

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Dérroulement des faits, enquête : le procureur fait le point, après l'assassinat de l'enseignante Agnès

Erwin Canard

8-10 minutes

Le parquet de Bayonne va ouvrir une information judiciaire pour meurtre avec préméditation, indique le procureur de la République le 23 février 2023, après l'assassinat par un élève d'Agnès Lassalle, professeure à Saint-Jean-de-Luz. Le lycéen mis en cause "apparaît accessible d'une responsabilité pénale sous réserve des prochaines expertises", poursuit Jérôme Bourrier, qui a précisé le déroulement des faits et fait le point sur l'enquête. "Nous rendons hommage aujourd'hui" à Agnès Lassalle, a déclaré Pap Ndiaye, alors que collèges et lycées ont observé une minute de silence.





Pap Ndiaye observe une minute de silence, le 23 février 2023 au collège Combe de Savoie d'Albertville, en hommage à l'enseignante tuée à Saint-Jean-de-Luz la veille. Droits réservés - DR

Jeudi 23 février 2023, 15 heures : tous les collèges et lycées qui ne sont pas en vacances ont observé une minute de silence en hommage à l'enseignante assassinée par un élève la veille, dans sa classe du lycée privé Saint-Thomas-d'Aquin à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques) ([lire sur AEF info](#)). "Elle s'appelait Agnès Lassalle. Elle était professeure agrégée d'espagnol et avait marqué ses collègues et ses élèves par son engagement.

Assassinée hier dans le cadre de ses fonctions, nous lui rendons hommage aujourd'hui", a déclaré Pap Ndiaye au collège Combe-de-Savoie d'Albertville, où il était en déplacement.

Le ministre de l'Éducation nationale considère que, "hier comme aujourd'hui, c'est le temps du recueillement, de l'émotion, de la solidarité pour cette professeure disparue. Nos pensées vont vers elle, sa famille, ses élèves, ses collègues et toutes celles et ceux qu'elle connaissait et l'entouraient".

Lui rendant hommage, Pap Ndiaye l'a qualifiée de "professeure dévouée qui consacrait l'essentiel de son temps à ses élèves, à préparer ses cours, à imaginer tel ou tel voyage scolaire, à faire du mieux qu'elle pouvait pour faire grandir les élèves, leur apprendre la langue espagnole, qui consacrait sa vie à l'enseignement, à l'Éducation nationale".

"l'enquête est loin d'être terminée"

Peu après 15 heures, le procureur de la République de Bayonne, Jérôme Bourrier, a tenu une conférence de presse pour évoquer l'enquête en cours après cet assassinat. À noter que Caroline Pascal indique à AEF info qu' "à ce stade", l'IGESR n'a pas été saisie. "L'enquête judiciaire ouverte est suffisante, il n'y a pas de mise en cause de l'administration", précise la cheffe de l'Inspection générale.



Le procureur de Bayonne, le 23 février 2023.

| *Droits réservés - DR*

Jérôme Bourrier, qui évoque un "drame absolu", appelle chacune et chacun à "une responsabilité dans son expression et sa modération". Tout d'abord "par la personnalité de la victime : une professeure extrêmement investie dans son établissement, unanimement appréciée, aimée de ses collègues, de ses élèves". Puis, à l'égard de "sa famille", de "son compagnon". Enfin, "par la personnalité du mis en cause, qui a 16 ans et qui bénéficie de la présomption d'innocence".

Une enquête a été ouverte en flagrance du chef d'assassinat (meurtre avec préméditation), confiée aux services de la police judiciaire de Bayonne. Depuis l'assassinat, les "nombreuses auditions (élèves, professeurs, environnement familial du mis en cause) qui ont été réalisées, conjuguées aux constatations faites en matière de police technique et scientifique et d'autopsie", permettent "d'avoir une vision claire et objective du déroulement des faits, mais qu'il faut aborder avec précaution", étant donné que "l'enquête est loin d'être terminée".

L'élève affirme que "quelqu'un aurait pris possession de son corps"

Jérôme Bourrier a dès lors présenté la manière dont se sont déroulés les faits, le 22 février. "Pendant ce cours durant lequel l'enseignante se trouvait au tableau, debout, un élève s'est levé, s'est saisi d'un morceau de Sopalin, s'est approché de la porte de la classe, qu'il a verrouillée avec le verrou. Il s'est alors dirigé vers sa professeure d'espagnol en sortant de ce Sopalin un couteau de cuisine avec une lame de 18 centimètres et lui a porté un coup en levant la main droite au-dessus de la tête". Le coup a été porté "en haut de la poitrine, avec un geste décrit par certains témoins comme rapide, fluide, sans hésitation", précise le procureur. Un seul coup a été porté, qui a sectionné l'aorte et perforé le sternum, selon les résultats de l'autopsie.

"Le mis en cause est resté debout, comme sidéré", cependant que "les élèves présents dans la classe ont pris la fuite en courant".

L'élève mis en cause est alors "entré dans la salle de classe voisine" : deux professeurs lui ont demandé de lâcher son arme, ce qu'il a fait, et ont apaisé l'élève. Celui-ci a alors déclaré : "J'ai ruiné ma vie, tout est fini".

L'élève affirme que "quelqu'un aurait pris possession de son corps", explique le procureur. "Le mis en cause a mis en avant une petite voix qui lui parle, un être qu'il décrit comme égoïste, manipulateur, égocentrique, qui l'incite à faire le mal et qui lui aurait suggéré la veille de commettre un assassinat".

Un élève intelligent, travailleur, solitaire, qui aurait subi des faits de harcèlement

Quelles ont été les motivations de l'élève, quelle était la "prévisibilité d'un tel acte" ? Le procureur, qui précise parler "sous réserve des auditions qui continuent de se dérouler", indique que l'arme provenait du domicile du père du mis en cause, que ce dernier aurait mis la veille dans son sac.

L'élève aurait "été affecté par une dispute la veille avec un camarade" et "admet une animosité envers sa professeure, dans une matière où ses résultats n'étaient pas bons, contrairement aux autres enseignements". Néanmoins, cette "animosité dont il est fait état n'est pas quelque chose d'extrêmement majeur", affirme le procureur. En outre, aucune "menace de quelque nature que ce soit n'a été proférée auparavant".

L'adolescent était jusqu'à ce jour inconnu des autorités judiciaires et des services de l'aide sociale à l'enfance. Il est décrit, poursuit Jérôme Bourrier, comme un jeune homme "intelligent, travailleur, solitaire et maladroit dans sa relation à autrui". Il a présenté des troubles dysorthographiques et dysgraphiques et a fait état "de faits de harcèlement dont il aurait été victime dans son précédent établissement (sans suite judiciaire), qui l'auraient beaucoup affecté".

L'élève "apparaît accessible d'une responsabilité pénale"

Le mis en cause aurait réalisé en 2022 une "tentative de suicide médicamenteuse et faisait l'objet d'une prescription d'antidépresseurs", souligne le procureur. Le lycéen était suivi par un médecin psychiatre. Un examen psychiatrique a d'ailleurs été réalisé à la demande du parquet lors de la garde à vue qui "révèle des traits de personnalité anxieuse, une anxiété réactionnelle pouvant perturber son discernement", indique Jérôme Bourrier. Et d'ajouter : "L'expert note l'absence de désorganisation en lien avec le déroulement des faits et ne retrouve en l'état aucune maladie mentale ni aucune décompensation psychiatrique aiguë". Le procureur insiste toutefois : les conditions de réalisation de cette expertise "appelleront nécessairement des expertises complémentaires approfondies ultérieures".

Jérôme Bourrier déclare alors que, "au regard des faits et de l'évidente préparation, le parquet ouvrira demain une information judiciaire sous la qualification de meurtre avec préméditation". L'adolescent, "extrêmement choqué par les faits qu'il a commis", "apparaît accessible d'une responsabilité pénale sous réserve des prochaines expertises".

L'information judiciaire devra notamment "préciser les ressorts de ce passage à l'acte" car, "à cette heure, les motivations d'un tel acte qui ne présentait aucun caractère de prévisibilité demeurent insatisfaisantes". Le parquet a demandé le placement du mis en cause en détention provisoire.